



26 avril 2021

## Coronavirus (COVID-19)

### Gestion du stock de matériel sanitaire et distribution de masques

**Afin d'assurer une gestion optimale de son stock de masques de protection et pour qu'il corresponde aux besoins actuels, l'Etat du Valais va réduire sa réserve de masques constituée en 2020. Le canton dispose actuellement de 9.5 millions de masques chirurgicaux à l'intention de la population. L'objectif est de diminuer cette réserve à 5 millions d'unités. Le solde de 4.5 millions sera mis à disposition de manière échelonnée, en fonction des aspects logistiques et des besoins identifiés. Dans un premier temps, 3 millions de masques seront distribués aux élèves du secondaire I, aux étudiants du secondaire II général, aux apprentis et aux étudiants du tertiaire.**

A l'heure actuelle, le canton du Valais dispose d'une quantité importante de matériel sanitaire pour répondre à d'éventuelles vagues de pandémies. Ce stock doit être renouvelé périodiquement, car les articles ont une date de péremption. Les partenaires de la santé, les services de l'Administration cantonale, le personnel enseignant, la justice et le parlement cantonal participent à l'utilisation et au renouvellement du stock en s'approvisionnant dans la réserve de matériel sanitaire. Actuellement le canton dispose de 9.5 millions de masques chirurgicaux. Un stock constitué durant une période où il existait un risque réel de pénurie.

Avec l'arrivée de quantités suffisantes de masques sur le marché, la nécessité de constituer des stocks importants a diminué. Depuis plusieurs mois, la disponibilité des masques chirurgicaux pour la population s'est, en effet, nettement améliorée et stabilisée. De plus, il est maintenant possible de produire des masques chirurgicaux en Suisse.

En accord avec le Service de la santé public (SSP), l'objectif de l'Organe cantonal de conduite (OCC) consiste donc à diminuer la réserve cantonale de masques chirurgicaux à 5 millions d'unités. Le rythme de consommation du stock de masques par les partenaires et services concernés pour assurer son renouvellement ne permettra pas un écoulement suffisant de masques d'ici la fin de leur date de péremption. Le Conseil d'Etat a donc décidé de mettre à disposition de manière échelonnée le solde excédentaire de 4.5 millions de masques. Dans un premier temps, 3 millions de masques seront distribués aux élèves du Secondaire I (cycles d'orientation), aux étudiants du secondaire II général (collège, ECCG, EPP), aux apprentis (centres professionnels) ainsi qu'aux étudiants du tertiaire (UNI, HES, HEP, ES et écoles privées de niveau tertiaire avec reconnaissance cantonale).

Le solde des masques à distribuer se fera après une évaluation des aspects logistiques et des différents besoins. Cette distribution permet d'assurer une gestion optimale du stock de masques tout en évitant de devoir les détruire une fois leur date de péremption dépassée.



**Personnes de contact**

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 05